



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

à la Déclaration d'Intérêt Général valant déclaration au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement concernant le programme pluriannuel d'entretien des fleuves Orb et Libron sur le territoire de la communauté de communes Sud-Hérault

Le projet objet de l'enquête consiste en des travaux d'entretien et d'aménagement des berges des cours d'eau du bassin versant des fleuves Orb et Libron sur le territoire de la communauté de communes Sud-Hérault.

Sont concernées par le projet les communes de : Babeau-Bouldoux, Cazedarnes, Cébazan, Cessenon-sur-Orb, Creissan, Cruzy, Pierrerue, Prades-sur-Vernazobre, Puisserguier, Quarante, Saint-Chinian et Villespassans.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général valant déclaration au titre de la législation sur l'eau du lundi 4 novembre 2019 à 9h00 au jeudi 5 décembre 2019 à 12h00, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Madame Catherine BIBAUT-VIGNON, consultante en environnement.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Benjamin GONZALEZ, technicien au sein de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb et Libron (téléphone : 06 89 24 56 69, e-mail : benjamin.gonzalez@vallees-orb-libron.fr)

le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sera déposé et consultable :

- en mairie de Puisserguier, siège de l'enquête, et en mairies de Cessenon-sur-Orb, Cruzy et Saint-Chinian aux heures d'ouverture des bureaux au public.

À titre indicatif, les horaires d'ouverture des bureaux sont les suivants :

Puisserguier	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Cessenon-sur-Orb	du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 des lundi, mardi et mercredi de 16h00 à 18h00 vendredi de 14h00 à 16h00
Cruzy	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Saint-Chinian	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_sud-herault-web/
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30).

les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête:

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Puisserguier, siège de l'enquête, et en mairies de Cessenon-sur-Orb, Cruzy et Saint-Chinian suivant les horaires d'ouverture précités,
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Madame Catherine BIBAUT-VIGNON, commissaire enquêtrice
«programme pluriannuel d'entretien des fleuves Orb et Libron »
Mairie de Puisserguier
10 Boulevard Jean Jaurès
34620 PUISSESGUIER

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :
https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_sud-herault-web/
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences, les lieux et jours suivants:

Mairie de Puisserguier	mercredi 6 novembre 2019	de 9h00 à 12h00
Mairie de Cessenon-sur-Orb	samedi 16 novembre 2019	de 9h00 à 12h00
Mairie de Cruzy	mardi 19 novembre 2019	de 15h00 à 18h00
Mairie de Saint-Chinian	mercredi 27 novembre 2019	de 13h30 à 17h00
Mairie de Puisserguier	jeudi 5 décembre 2019	de 9h00 à 12h00

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier . s Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement), dans les mairies de Puisserguier, Cessenon-sur-Orb, Cruzy et Saint-Chinian.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur le site internet comportant le registre dématérialisé (https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_sud-herault-web/).

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet valant déclaration au titre de la législation sur l'eau (articles L211-7, 214-1 à 6 du code de l'environnement).